



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 117 742 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le gouvernement conservateur a annoncé qu'il n'entendait pas honorer les objectifs du Protocole de Kyoto que le Canada s'est pourtant formellement engagé à respecter en décembre 2002;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a récemment adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement fédéral de respecter ses engagements internationaux et l'objectif de réduction des gaz à effet de serre tel qu'établi par le Protocole de Kyoto et de transférer au Québec l'argent nécessaire à sa mise en œuvre;

ATTENDU QUE les Québécois et les Québécoises appuient en grande majorité des réductions de l'ordre de 6% des émissions de gaz à effet de serre sous le niveau de 1990 d'ici 2008 à 2012 et ce, même si des efforts importants de la part de la population, des entreprises et des gouvernements seront nécessaires.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous souhaitons signifier clairement à la Chambre des communes, à l'Assemblée nationale du Québec ainsi qu'aux pays parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notre dissidence face à l'abandon des objectifs de Kyoto par le gouvernement conservateur.

Et nous demandons que le gouvernement du Canada revienne sur sa décision et honore l'objectif de réduction des gaz à effet de serre prévu par le Protocole de Kyoto.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Stéphane Bergeron, député de Verchères

06-12-06

DATE



